

Une agriculture fondée sur la prise en charge par le milieu et
la promotion d'une production agroalimentaire
durable et renouvelée.

MÉMOIRE SUR LA PRODUCTION AGRICOLE PRÉSENTÉ
À LA COMMISSION SUR L'AVENIR DE L'AGRICULTURE
ET DE L'AGROALIMENTAIRE QUÉBÉCOIS.

Préparé par **Guy Drudi**, citoyen.
Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu,
Membre du Comité consultatif d'urbanisme,
Membre du Comité consultatif de l'environnement,
Président du Conseil d'administration du
Service d'aide et de liaison pour immigrants,
La Maisonnée.

25 avril 2007.

Avant propos.

Je m'adresse aux membres de la Commission à titre individuel. Malgré mes nombreuses implications bénévoles dans plusieurs secteurs d'activités de la société et mes nombreuses réalisations durant ma carrière de plus de trente ans comme gestionnaire des services sociaux, de santé, promoteur et administrateur de services communautaires, c'est comme résident d'un milieu agricole que je vous adresse mes recommandations. Celles-ci reflètent mon désir de développer et de préserver un environnement qui met en valeur l'héritage culturel et patrimonial du milieu que j'habite depuis plus de vingt-cinq ans.

Saint-Antoine-sur-Richelieu, membre de l'Association des plus beaux villages du Québec, occupe un territoire de 66 km², dont plus de 98% est protégé par décret et dévolu à des usages agricoles. La population de la municipalité est de 1550 personnes, répartie à peu près également entre milieu agricole et noyau villageois, et nous sommes situés à moins de 40 minutes de la ville de Montréal. Les principales activités agricoles retrouvées chez nous sont les grandes cultures, les fermes laitières (quelques unes possèdent 100 unités animales et plus), ainsi qu'à plus petite échelle, productions maraîchères, bergeries et élevage de pintades. La cohabitation entre producteurs agricoles et résidents peut certainement, jusqu'à présent, être qualifiée d'harmonieuse.¹

Mes commentaires se feront en suivant la structure du document de consultation proposé par la Commission. Ils s'adresseront particulièrement aux second et quatrième objet du mandat de la Commission soit :

- d'examiner l'efficacité des interventions publiques actuellement en place;
- de faire des recommandations en tenant compte des défis de la compétitivité et des revenus agricoles, des attentes sociétales et de la mise en valeur des potentiels régionaux.

Introduction

Dans le document de consultation, on mentionne que :

L'agriculture et l'agroalimentaire sont au coeur de toute stratégie de protection et de promotion de la santé. Au fil des années, les attentes de la société à l'égard des hommes et des femmes qui ont pour profession de nourrir la population se sont accrues et complexifiées. La santé financière précaire des fermes, les taux d'endettement, les niveaux importants de stress vécus par les familles agricoles ainsi que les problèmes de relève font partie des problématiques fréquemment soulevées. Dans le monde rural, l'agriculture n'est plus seule ni même majoritaire. Des citadins s'y installent et les habitants des milieux périurbains ainsi que d'autres citoyens ruraux y affirment de nouvelles valeurs. Ils posent aussi de nouvelles exigences quant à la minimisation des impacts de la production agricole sur la qualité de l'environnement.... Si la taille des fermes augmente alors que leur nombre diminue de façon constante. Cela n'est pas sans conséquence sur le dynamisme des communautés rurales. Les préoccupations croissantes de la population à l'égard de la santé et de la qualité de son alimentation interpellent aussi directement l'agriculture et l'industrie alimentaire.

¹ Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu. Mémoire soumis au BAPE dans le cadre des audiences portant sur le développement durable de la production porcine au Québec par M. Raymond Billette, Maire. Avril 2003.

À titre de consommateur soucieux de me procurer des aliments sains et variés, je ne crois pas qu'il faille imputer aux citadins et à leurs nouvelles valeurs, la complexité croissante de la production agricole.

Lorsque que je me suis installé à St-Antoine-sur-Richelieu, en zone agricole, le cultivateur qui me vendit sa maison de ferme constatait déjà des signes de cette transformation dans le monde de l'agriculture en me disant qu'avec une seule terre il avait réussi à faire vivre toute sa famille, alors qu'aujourd'hui, les agriculteurs n'y arrivent pas avec dix terres. Donc, les signes précurseurs des problèmes identifiés par le document de consultation se manifestaient avant même l'arrivée des citadins en zone rurale.

Il est donc nécessaire de repositionner le problème qui se vit dans la production agricole. Comment se fait-il que l'activité agricole qui repose toujours sur une structure de production artisanale s'est vue plaquée artificiellement une structure de financement gouvernemental conçu pour une production industrielle qui ne laisse aucun répit à ses principaux artisans ?

En plus, chaque agriculteur, de façon isolée, se voit en concurrence avec l'introduction massive de produits agroalimentaires provenant de l'extérieur. Or, le consommateur qui souhaite une qualité de nourriture est prêt à faire affaire avec le producteur agricole de son secteur pour peu que celui-ci lui propose un produit convenable à un prix raisonnable, même s'il est plus élevé que celui des produits étrangers offertes par les grandes chaînes de distribution alimentaire.

Ce n'est donc pas l'arrivée des citadins en milieu rural qui provoque la crise dans le monde agricole, mais l'aménagement d'un environnement de production et de gestion issu du modèle industriel qui semble ne pas convenir à ce secteur de production. Autrement dit, l'application du modèle de gestion mécaniciste conçu pour les secteurs secondaire et tertiaire ne convient pas pour les activités du secteur primaire. D'où l'émergence de la crise actuelle.

Recommandation 1 : Concevoir un modèle de gestion des entreprises agricoles qui repose sur des paramètres de gestion en lien avec la dynamique locale du milieu où ces entreprises sont installées.

Chapitre 1 : Les besoins alimentaires de la population.

Le document de consultation poursuit :

Depuis les années 90, les consommateurs intègrent graduellement des critères éthiques, politiques et environnementaux dans leurs choix d'aliments et de consommation. Cette tendance se traduit par de nouvelles exigences quant au respect de certaines valeurs appliquées aux activités de production, de transformation et de distribution. Le bien-être animal, l'achat local ou régional, la certification environnementale, le commerce équitable, les produits écologiques et l'agriculture biologique font dorénavant partie des critères qui influencent les choix de consommation.

Encore une fois on assiste à un renversement de logique : ce ne sont pas les consommateurs qui ont initié le débat sur l'intégration des critères éthiques, politiques et environnementaux dans leurs choix d'aliments et de consommation. Suite aux différentes pratiques industrielles de productions agro-alimentaires, suite aux nombreux traités de mondialisation du commerce agroalimentaire, suite aux conséquences néfastes de plus en plus décrites dans l'introduction des ingrédients nuisibles à la santé dans la chaîne alimentaire des animaux et des végétaux prévus pour l'alimentation humaine, ingrédients souvent occultés au grand public et mis à jour de façon laborieuse par le journalisme d'enquête, les consommateurs ont réagi en utilisant le seul levier qui leur permet de modifier cet état de faits, le pouvoir d'achat.

Ainsi, l'agriculture doit répondre à la demande de qualité de la nourriture en offrant des produits moins transformés et moins enclins à des additifs artificiels douteux pour la santé. Elle doit s'ajuster aux préoccupations des consommateurs qui demande d'appliquer en alimentation les notions de précaution, prévention et protection, développées dans les sciences écologiques et les pratiques en protection de l'environnement.

Malgré la demande prévue de protéine animale, la production agricole doit s'inscrire dans un processus de transformation respectueux de l'environnement et de la qualité de vie de la population. Il ne sert à rien de contaminer les ressources naturelles et agraires du nord et exporter des modes de production agricole polluants pour nourrir le commerce international avec le sud. Une meilleure utilisation de la production locale permettrait, par des banques alimentaires, d'offrir aux démunis des produits plus frais et nutritifs.

Recommandation 2 : Appliquer dans la chaîne alimentaire des animaux et des végétaux prévus pour la consommation humaine les notions de précaution, de prévention et de protection faisant en sorte que l'agriculture s'inscrive dans un processus de transformation respectueux de l'environnement et de la qualité de vie de ses artisans et de la population.

Chapitre 2 : La production agricole.

Dans le document de consultation, on décrit l'univers chaotique qu'est devenue l'univers de la production agricole suite à l'application des paramètres issus du modèle industriel au secteur primaire agricole.

Une très faible proportion du territoire québécois est réservée aux activités agricoles, c'est-à-dire moins de 2 % de sa superficie totale. Environ 80 % de la production est aujourd'hui concentrée dans la vallée du Saint-Laurent, principalement dans la plaine de Montréal.

L'introduction et l'adoption de nouvelles technologies et méthodes de production ont contribué à la modernisation de l'agriculture. Certaines de ces technologies sont généralement bien reçues. D'autres suscitent aujourd'hui crainte et méfiance, notamment celles qui impliquent l'utilisation de pesticides, d'antibiotiques, d'hormones de croissance et d'organismes génétiquement modifiés. Les citoyens y voient des risques pour la santé, l'environnement et la biodiversité. D'autres technologies associées à la conservation et à la préservation des ressources, comme la technique de semis direct, l'agriculture de précision, les méthodes de production biologique, sont accueillies plus favorablement.

Le taux d'endettement (dette totale/actif total) des entreprises agricoles québécoises s'accroît de façon constante depuis 1994 et s'avère plus élevé que celui des fermes des autres provinces. L'endettement des entreprises agricoles québécoises apparaît comme un indice de fragilisation du secteur. Les familles agricoles du Québec tiraient, en 2000, 57,6 % de leur revenu hors de la ferme.

La hausse des prix des quotas interpelle de plus en plus les fédérations de producteurs, particulièrement celle des producteurs de lait du Québec et des autres provinces canadiennes. Le prix élevé du quota est une barrière pour celui ou celle qui souhaite acheter une entreprise agricole. Il est aussi une des causes de l'endettement des fermes.

Les modalités de la gestion de l'offre et de la mise en marché collective ne font pas toujours l'unanimité. Une des critiques adressées à ce mécanisme est sa difficulté à s'ajuster rapidement à l'évolution de la demande. Certains prétendent que l'élimination des quotas amènerait une baisse des prix des produits et une augmentation de la demande des consommateurs et que les transformateurs deviendraient plus concurrentiels.

D'autres allèguent, au contraire, que les expériences de déréglementation ont provoqué une baisse des prix payés aux producteurs, sans que les consommateurs n'en bénéficient pour autant. Certains souhaiteraient que d'autres intervenants, notamment les transformateurs, les distributeurs et les consommateurs, soient associés à la gestion des offices de commercialisation au Québec.

Pour diminuer les effets des risques inhérents à la production agricole et pour améliorer les revenus des producteurs agricoles, les deux gouvernements ont mis en place un ensemble de mécanismes d'intervention. Ainsi, le Québec bénéficie de programmes d'assurance-récoltes et d'assurance-stabilisation des revenus agricoles.

L'OCDE considère que les programmes de soutien à certaines productions, bien qu'ils réduisent la variabilité du revenu, faussent les règles du marché et permettent de maintenir une production, indépendamment des besoins exprimés sur le marché. Ces programmes n'inciteraient pas les producteurs à questionner leurs choix de production. Pour sa part, la FAO considère que le soutien à l'agriculture devrait favoriser des objectifs de protection de l'environnement ou des aspects sociaux plutôt que des objectifs de production.

Ce portrait résume de façon éloquente que l'application pure et simple du modèle de production industrielle ne fonctionne pas, car il repose sur une ressource qui n'est pas renouvelable si elle est exploitée de façon industrielle. Autrement dit, la ressource qui s'épuise est celle sur qui repose le bien culturel et patrimoniale des générations passées et à venir. Comme dit l'adage : « On ne possède pas une terre, on l'emprunte à nos enfants. » Si l'on en tire les ressources jusqu'à épuisement, que restera-t-il aux générations futures ? Faut-il voir dans la difficulté de constituer une relève pour poursuivre l'activité agricole, la démission des jeunes face à ce gâchis que nous leur préparons ?

Pour permettre une façon de corriger cette situation, je propose une agriculture fondée non plus sur le modèle industriel, mais sur la **prise en charge par le milieu.**

La prise en charge par le milieu (PCM) contribue à créer un tissu social fondé sur des réseaux sociaux permettant une meilleure intégration entre les marchés locaux et les personnes qui constituent le milieu. Elle exprime une solidarité et une autonomie collective face à l'État et aux grandes corporations et industries.

Elle permet d'améliorer la qualité de la vie individuelle et collective dans chaque milieu, notamment en y créant et en y développant des fournisseurs de services favorisant des produits qui transcendent la compartimentation des grands marchés et réduisent le recours aux grandes industries du prêt à manger.

La prise en charge par le milieu (PCM) vise à développer chez les clients d'un milieu des attitudes différentes en vue de modifier la demande, opter pour une approche plus écologique de celle-ci, favoriser le recours à des ressources du milieu et créer ou aider le développement d'alternatives à l'industrialisation.

Autrement dit, les interactions entre les agriculteurs du milieu et les intermédiaires des chaînes d'alimentation sont ponctuelles tandis que leur vécu avec les consommateurs qui résident dans leur milieu naturel est continu. Il faut donc mobiliser les réseaux naturels pour solutionner les problèmes vécus par les agriculteurs, fournisseurs d'un milieu.

Recommandation 3 : Réviser le modèle industriel de la production agricole et prioriser la gestion locale du marché selon un modèle fondé sur la prise en charge par le milieu afin d'augmenter l'autonomie des agriculteurs et des consommateurs face aux grandes chaînes de distribution des produits agro alimentaires.

Recommandation 4 : Que l'État soutienne les productions déficitaires pour protéger un marché local contre les incertitudes des lois du marché international en alimentation.

Recommandation 5 : Que les agriculteurs révisent leurs processus de production afin d'augmenter leur marge de manœuvre, de les rendre plus écologiques et acquérir plus de souplesse pour s'adapter aux nouveaux produits en demande par le consommateur.

Voir le texte ci-dessous de l'édition de **L'œil régional** du 31 mars 2007 pour illustrer ces recommandations :

Les familles de la région sont invitées à s'abonner auprès d'un fermier de famille pour recevoir des paniers bio à travers le réseau d'Agriculture soutenue par la communauté d'Équiterre. Près de 32 fermes desservent la Montérégie et offrent quelques 1810 paniers de légumes, de fruits ou de viandes biologiques. Des aliments frais, sains, sans pesticide et cultivés localement seront ainsi livrés dans 92 points de chutes. Dans la Vallée du Richelieu, les familles peuvent se procurer leurs paniers bios auprès de la ferme les Jardins du Petit Tremble située au 1830, rue Durivage, à Saint-Antoine-surRichelieu. Renseignements :450.787.3916. Les paniers sont disponibles directement à la ferme, ainsi qu'au 365, rue Brillon, à Beloeil et au 17, rue Basile-Daigneault, à Saint-Basile-le-Grand. Il est également possible de se procurer des paniers auprès du Domaine de la Mère Nature au 6360, route Rougemont, à Saint-Jean-Baptiste. Une réunion d'information aura lieu à la ferme le 20 mai à 14 h. Renseignements: 450.467.5418. Les gens peuvent également acheter, à MontSaint-Hilaire, des produits de la ferme Au bonheur des prés située au 4040, chemin Brow's Hill à Ayer's Cliff. Renseignements: 819.838.190.1.

Acheter un panier bio, c'est participer à un projet de société en agriculture écologique et soutenir les fermiers de la Montérégie. Concrètement, l'initiative contribue à la stabilité des fermes dans le contexte actuel de la crise des revenus agricoles, car la totalité de l'argent versé par le citoyen revient au fermier.

Une étude réalisée en 2006 par Equiterre a permis de démontrer que la formule ASC permet de créer trois fois plus d'emplois que l'agriculture traditionnelle. Pour chaque dollar de revenus en ASC, 0,45 \$ sont consacrés au paiement de salaires alors qu'en moyenne, au Québec, cette proportion équivaut à seulement 0,12 \$.

La formule ASC garantit une grande variété d'aliments puisque chaque panier bio contient en moyenne 6 à 12 fruits et légumes différents par semaine. La production des aliments en ASC permet également de réduire les émissions de gaz à effet de serre, car ces aliments parcourent, entre le lieu de production et le lieu de consommation, environ 150 km. alors que pour un panier d'épicerie standard, c'est entre 2400 km. et 4000 km. (World Watch Institute).

,Renseignements: 514.522.2000 ou 1.877272.6656 ru
www.equiterre.org/agriculture/paniersBios,

Chapitre 3. La transformation alimentaire.

Selon la document de consultation :

Les régions de Montréal et de la Montérégie génèrent environ 50 % des emplois et 70% de la valeur ajoutée en transformation alimentaire du Québec. Les entreprises agroalimentaires transforment annuellement jusqu'à 85 % de la production agricole québécoise.

Au cours des deux dernières décennies, au Québec comme au Canada, on a assisté à un phénomène de concentration et de consolidation du secteur de la distribution. L'accès aux marchés est devenu plus difficile, notamment pour les petites et moyennes entreprises de transformation qui n'ont pas toujours la capacité de fournir les volumes requis par les grands réseaux de distribution. Les centres de distribution sont à l'extérieur du Québec.

La conquête des segments de marché exige, de la part des entreprises, un sens aigu de l'innovation, et une grande capacité à s'adapter rapidement aux conjonctures particulières. Plusieurs succès d'entreprises actives dans des marchés à créneaux, démontrent que la polyvalence et la créativité de leurs entrepreneurs leur permettent de saisir de nouvelles occasions d'affaires.

La Commission s'interroge sur les créneaux de marchés les plus porteurs ; les conditions à favoriser pour mieux saisir les occasions d'affaires ; les moyens à se donner pour que les maillons de la chaîne agroalimentaire perçoivent les signaux du marché et travaillent conjointement pour y répondre ; et les façons pour inciter les transformateurs à créer des produits ayant des caractéristiques positives pour la santé.

A notre avis, l'agriculture biologique et la distribution des produits du terroir sur un marché de proximité constituent les pistes à privilégier pour assurer la viabilité de la production agricole et la santé de la population. Il s'agit de favoriser un développement de la solidarité

sociale par une coopérative de distribution des aliments et faire en sorte que le producteur, le distributeur et le consommateur soient associés à tous les maillons de la chaîne agroalimentaire. De plus, il y a la possibilité de développer l'agrotourisme associé aux produits locaux tels que la route des vins, du fromage et du cidre.

Recommandation 6 : Favoriser une plus grande subvention des produits biologiques en agriculture.

Recommandation 7 : Développer davantage l'agrotourisme associé aux produits locaux tels que la route des vins, du fromage et du cidre.

Voir à ce sujet le texte ci-dessous concernant la possibilité de réaliser ce concept :

MONTALEGRE (Portugal) (AFP) Ils ne sont plus qu'une centaine dans ce petit village de Paredes do Rio, vidé comme tant d'autres au Portugal par un exode rural massif dans les années 1960. Un groupe d'agriculteurs, las d'assister au déclin de leur région, a réagi en pariant sur le tourisme. Ils se sont ainsi rassemblés pour créer «la route des artisans», un parcours thématique destiné à faire découvrir la vie d'un village traditionnel aux touristes dans le district de Montalegre, au nord du pays.

Vannier, forgeron, charpentier, fileuse, boulanger depuis longtemps retraités, ont repris du service pour redonner vie aux rues qui les ont vu grandir et attirer les promeneurs. La municipalité a également mis en valeur le patrimoine de Paredes do Rio, réaménageant moulins, chapelles et autres monuments liés à son histoire, dans le cadre d'un vaste projet d'écomusée.

«Le but est de recréer l'esprit de convivialité et des communautés», explique David Teixeira, l'un des promoteurs de cette initiative. A l'instar de Paredes do Rio, de nombreux villages portugais qui n'ont pas pu s'adapter aux besoins d'une agriculture moderne se tournent de plus en plus vers le tourisme rural comme alternative.

«Nous devons à tout prix renaître de nos cendres» affirme Orlando Alves, adjoint au maire de la commune de Montalegre. Il y a quelques années encore Montalegre, à la frontière de la Galice, en Espagne, était connu pour ses pommes de terre de semence et l'élevage bovin. Des sols saturés par des années d'une culture intensive ont contraint les producteurs à interrompre cette activité pendant une vingtaine d'années pour laisser reposer les terres. Une pause fatale, selon M. Alves. «Quand nous avons voulu reprendre la culture des pommes de terre, la région avait perdu le train de la productivité», explique-t-il.

Chapitre 4. La distribution des produits alimentaires.

Selon le document de consultation :

Aujourd'hui, trois entreprises contrôlent 75 % du commerce de détail au Québec et 57 % au Canada. Ce sont Loblaws (Loblaws, Provigo, Maxi, Maxi et cie, etc.), Sobeys (IGA et IGA Extra, Sobeys, Tradition, BoniChoix, Rachelle-Béry, etc.) et Métro (Métro, Super C, Loeb, A&P, etc.).

Depuis 20 ans, le nombre des commerces indépendants non associés a diminué considérablement. Au Québec et au Canada, leur chiffre d'affaires représente aujourd'hui environ 5 % du marché.

Plusieurs représentants de l'industrie de la transformation déplorent les pratiques commerciales qui rendent difficile l'introduction des produits dans les supermarchés. Les chaînes d'alimentation exigent des frais d'accès, appelés « frais de référencement », des volumes importants, la livraison régulière et sur rendez-vous aux centres de distribution, la standardisation du produit et la négociation avec la centrale d'achat. Pour les entreprises situées en région, l'éloignement des centres de décision ajoute aux difficultés.

La Commission s'interroge sur les moyens ou mesures à prendre pour que les entreprises québécoises de toutes tailles, petites, moyennes et grandes, les fournisseurs des produits-créneaux ou du terroir puissent se tailler une meilleure place dans le système actuel de la distribution alimentaire.

A notre avis, pour ce faire, il ne faut pas à tout prix concurrencer la mondialisation des produits agricoles ! Il faut s'assurer de contrôler davantage la distribution locale. Faire en sorte que les producteurs agricoles du terroir puissent écouler leur production à partir du modèle de prise en charge par le milieu que nous avons élaboré précédemment pour se garantir un revenu stable, posséder une qualité de vie et participer à l'enrichissement du patrimoine local et collectif, particulièrement par l'élaboration d'un marché agro-touristique en régions.

Recommandation 8 : Favoriser davantage la distribution des produits locaux selon un modèle de prise en charge par le milieu.

En ce qui concerne l'étiquetage des produits alimentaires, la Commission poursuit :

Les consommateurs veulent être de mieux en mieux informés sur ce que contiennent leurs aliments. D'autres vont plus loin et souhaitent que nous les informions sur l'origine ainsi que sur les modes de production et de transformation de ces aliments. C'est dans ce contexte qu'il faut lire la problématique soulevée par l'introduction des organismes génétiquement modifiés (OGM) dans le système alimentaire et l'actuel débat sur l'étiquetage obligatoire plutôt que volontaire qui les concerne. La Commission s'interroge sur l'information essentielle aux consommateurs que devons-nous trouver sur les étiquettes et à savoir si l'étiquetage volontaire des OGM doit devenir obligatoire.

La problématique de l'étiquetage est un exemple de la dérive des aliments issus de la mondialisation. Les aliments transgéniques et génétiquement modifiés sont nocifs pour la santé et pour l'environnement, car ils introduisent une variance dans la chaîne alimentaire tout en causant un surplus de pollution par le transport des aliments provenant des pays éloignés.

A notre avis, l'étiquetage doit être obligatoire et l'information doit contenir la provenance des gènes modifiés et le nombre. De plus, il doit identifier le pays ainsi que la souche utilisée pour transformer le produit ainsi que les ingrédients chimiques et pesticides qui sont en contact avec la souche utilisée. Il doit également identifier le protocole utilisé pour transformer le produit ainsi que les effets secondaires connus et évalués par le fait d'introduire cette transformation du produit dans la chaîne alimentaire.

Recommandation 9 : Exiger que les produits vendus comportent un étiquetage complet et facile d'accès pour le consommateur.

Chapitre 5 : Commerce extérieur de produits agricoles et agroalimentaires.

Selon la Commission :

La concurrence sur les marchés internationaux risque de s'intensifier. Ceci laisse croire que les entreprises de production agricole et de transformation québécoises devront se montrer efficaces, faire preuve d'innovation et de souplesse pour s'adapter à des conditions changeantes, si elles veulent maintenir ou améliorer leur place sur les marchés. De plus, l'érosion probable des protections tarifaires, en raison de la pression internationale qui s'exerce, notamment dans le cadre des négociations commerciales soutenues par l'Organisation mondiale du commerce (OMC), fragilisera les marchés intérieurs, actuellement sous gestion de l'offre.

Les principaux produits québécois exportés se composent, notamment des produits d'origine animale suivants : la viande de porc fraîche ou congelée, les viandes de volailles et les oeufs, les sous-produits animaux, les produits laitiers, les animaux vivants. Les produits d'origine animale représentaient au moins 43 % des exportations agricoles et agroalimentaires totales, dont 33 % étaient des produits de porc. La grande majorité de ces exportations était destinée au marché américain. Premier secteur d'exportation du Québec, l'industrie porcine vit présentement une conjoncture très difficile en même temps qu'elle doit faire face à la montée en force de la production américaine et à l'arrivée de nouveaux pays concurrents comme le Brésil. Comme nous le constatons, l'économie du Québec est relativement dépendante des marchés extérieurs, tant pour sa consommation que pour sa production de produits alimentaires.

A notre avis, d'une part, nous cherchons à produire pour l'extérieur et d'autre part, nous consommons des produits qui proviennent de plus en plus de l'extérieur. De plus, notre production locale doit concurrencer les produits étrangers dont les normes de sécurité alimentaire ne semblent pas être concordantes avec les nôtres, normes qui représentent des coûts supplémentaires à ajouter à la concurrence des produits provenant de l'extérieur.

Nous devons donc produire pour un marché local avant tout et faire en sorte que notre production extérieure soit davantage un produit qui touche une clientèle spécialisée qui recherche un produit de qualité et exclusif comme ce fut le cas jadis pour notre exportation de porc ou de sirop d'érable. Pour ajouter une plus value à ces produits et aux autres produits locaux et pour protéger l'environnement, nous devons faire en sorte que notre production soit certifiée ISO14000.

Recommandation 10 : Développer et soutenir une production agroalimentaire qui est destinée à un marché local et faire en sorte que cette production soit certifiée ISO 14000 pour y ajouter une plus value sur le marché et protéger l'environnement.

Recommandation 11 : Identifier, développer et soutenir une production alimentaire spécialisée destinée à une clientèle internationale et faire en sorte que cette production soit certifiée ISO 14000 pour créer une plus value sur le marché et protéger l'environnement.

Chapitre 6 : Le développement des ressources humaines.

Selon la Commission :

Le Québec est la province où le niveau de scolarisation des agriculteurs est le plus bas. En 2000, selon Statistique Canada, les producteurs agricoles québécois affichaient la plus faible proportion de diplômés universitaires et le taux le plus élevé de personnes avec une scolarisation inférieure à la neuvième année. Au fil des ans, ces écarts tendent toutefois à diminuer. La Commission s'interroge sur les façons d'augmenter le taux de persévérance scolaire et le niveau de scolarité.

A notre avis, pour augmenter le niveau de scolarité, il faut inclure dans la formation des activités de mentorat associées aux stages en formation. Le mentorat constitue une forme d'aide efficace qui repose sur une relation individuelle axée sur la mutualité des intérêts entre le mentor et le mentoré. Cette relation se distingue du coaching. Le coaching est destiné au développement d'une compétence particulière (savoir-faire), alors que le mentorat est davantage concentré sur le savoir-être (développement personnel) et le développement de carrière.

Dans le programme de mentorat professionnel, le mentor est donc un professionnel qui possède des connaissances et l'expérience nécessaire à une profession et qui a la volonté et le désir d'aider le participant à s'adapter et à s'intégrer au marché du travail. Son mandat est de préparer le mentoré à connaître les règles qui régissent le marché de la production agricole, préparer son projet de production agricole, approfondir les techniques de production de ses produits, trouver des débouchés pour ces produits, définir ses objectifs de rendement et acquérir des attitudes positives.

Plus particulièrement, il favorise chez le mentoré l'établissement d'un réseau de contacts en donnant des conseils d'un spécialiste, en suggérant des pistes d'exploitation, en offrant la possibilité de faire un stage dans son milieu de travail, en lui permettant d'approfondir des

apprentissages déjà effectués, d'acquérir de l'autonomie, d'utiliser à bon escient ses connaissances, de s'initier aux tâches habituelles et de s'approprier un nouveau style de vie.

De son côté, le mentoré apporte une vision de renouvellement liée à sa jeunesse, une expérience à ne pas négliger qui peut s'avérer intéressante pour l'entreprise et pour le producteur lui-même. D'où la mutualité des intérêts et les réseaux de communication bidirectionnels qui favorisent le processus d'intégration professionnelle et sociale des travailleurs du secteur agroalimentaire.

De plus, le programme de mentorat permet pour les jeunes désireux d'entreprendre une carrière en agriculture, outre les objectifs que nous venons d'énumérer, d'autres objectifs qui se rajoutent soit : augmenter le niveau des résultats scolaires, faire un accompagnement individuel afin de prévenir le décrochage scolaire et d'agir en complémentarité avec le travail de l'école.

Recommandation 12 : Inclure dans le programme de formation des futurs agriculteurs, un programme structuré de mentorat associé aux stages en milieu de travail.

La Commission poursuit son analyse :

L'agriculture perd des emplois dans le domaine de l'élevage, mais en gagne dans celui des cultures à cause de la forte demande de travailleurs saisonniers. On s'attend à ce que cette tendance se maintienne. Le nombre d'emplois n'y croîtra pas, mais les compétences nécessaires pour les exercer pourraient augmenter. La main-d'oeuvre familiale n'est souvent plus suffisante sur des fermes dont la taille s'accroît et où les enfants sont moins nombreux. Les agriculteurs font face au défi du recrutement et à celui d'intéresser et de former le personnel dont ils ont besoin. Les conditions de travail parfois difficiles, les heures de travail qui s'échelonnent sur toute la semaine et la faible rémunération augmentent l'intensité du défi et créent des problèmes de recrutement et de stabilité. La Commission s'interroge sur les façons d'intéresser à l'agriculture et à l'agroalimentaire de nouvelles personnes comme les immigrants et sur les stratégies à privilégier pour appuyer la recherche, la veille technologique et la production de nouveaux savoirs :

A notre avis, plusieurs innovations en agriculture furent réalisées par l'introduction de nouveaux produits ou façons de faire par les immigrants : au début du 20^{ième} siècle, par l'immigration européenne, telle que la variété de salades ; dans les années 80, la réalisation des variétés de choux chinois, la culture de vignobles diversifiés et de qualité, la production de fromage affiné, de concombres libanais...la nouvelle cuisine introduite par l'arrivée des immigrants exige de nouveaux produits qui sont souvent appréciés par les consommateurs. Ces innovations et cette demande ont non seulement créé un nouveau marché, mais intéressé les immigrants à envisager une carrière en agroalimentaire.

Voici trois articles concernant deux producteurs maraîchers de la Montérégie qui ont importé leur savoir-faire pour enrichir l'agriculture québécoise, qui se sont heurtés aux difficultés que nous avons décrites au chapitre 4 et qui ont malgré tout persisté et enrichi l'assiette agroalimentaire des Québécois.

1. LES GROSSISTES NE VEULENT RIEN SAVOIR DE SES LÉGUMES.
Aubert Tremblay. **Bulletin des agriculteurs**. Juin 1991.

Pendant trois ans, patiemment, Minh Ky Truong a sélectionné ses légumes exotiques. Les grandes chaînes n'en ont pas voulu!

«Je ne comprends pas, je ne comprends pas» dit Ming Ky Truong, immigrant d'origine vietnamienne devenu horticulteur à Saint-Antoine-sur-Richelieu, en a gros sur le coeur. Le Québec d'après lui, se laisse envahir par des produits importés qu'il serait facile de produire ici-même: le chou chinois, par exemple.

Désarmé dans la jungle du commerce, cet ancien professeur de mathématiques trouve qu'on ne l'a pas assez aidé à développer de nouveaux marchés. Pire, on l'a oublié ! Au nom de la libre entreprise !

Lui qui a passé trois ans à développer des variétés de légumes adaptées au climat d'ici, lui qui réussit à produire de magnifiques choux chinois, lui que nos écrans de télévisions ont présenté comme un modèle de réussite, le voilà obligé de «tirer le diable par la queue» en faisant presque du porte à porte chez les petits détaillants! Pourquoi? Parce que les grossistes, à l'entendre, ne veulent rien savoir de ses légumes. Avec ses 20 acres, il ne produit probablement pas assez pour eux. Résultat: son fils passe ses journées estivales à rouler dans le trafic de la métropole, entre le quartier chinois et le marché asiatique coin Saint-Denis et Jean-Talon.

«J'ai demandé aux gens des ministères pourquoi ils n'encourageaient pas plus la production locale, dit-il, ils m'ont répondu qu'on était dans un pays libre et qu'on ne pouvait pas empêcher les acheteurs d'importer. Ailleurs, au Japon, par exemple, on protège mieux les producteurs.»

C'est un vrai cercle vicieux. «Rien qu'avec une transplanteuse, je serais capable de produire cent fois plus qu'actuellement», affirme Minh Ky Truong. Il réussirait peut-être alors à séduire les grossistes; mais voilà, pour investir il faut de l'argent et pour avoir de l'argent, il faut vendre...«J'ai tout essayé, je suis allé visiter plusieurs fois les entrepôts des chaînes d'alimentation. Je leur ai offert des échantillons. J'ai proposé de mettre mes caisses en consignment...», soutient Minh Ky Truong, Rien n'y fit.

Pourtant, les études de marché n'arrêtent pas de répéter que la demande pour les légumes exotiques est forte et en pleine croissance. Et Minh Ky Truong est là pour prouver qu'il est possible d'en produire ici. Mais, c'est ce qui le frustre le plus, les importateurs préfèrent se tourner vers la Californie, la Floride et le New Jersey.

Le pire, c'est que Minh Ky Truong affirme vendre ses légumes beaucoup moins chers que les exportateurs américains, à cause du transport. «Au marché central, une caisse peut se vendre 20 à 26 dollars, précise-t-il. Je suppose que le grossiste l'achète à 15 dollars. Moi, je lui propose la même chose pour neuf dollars !» Son rêve, c'est d'acheter une terre aux États-Unis pour réussir à produire toute l'année. «Je connais un producteur de Toronto qui fait ça, dit-il, l'hiver, il produit en Floride.» Avec une production aussi continue, c'est lui qui dicterait les lois.

Parce qu'en plus, il ne garde pas un bon souvenir des rares fois où il a fait affaire avec les grossistes. Il y en a qui ont changé d'idée; après la récolte, ils n'achetaient plus; d'autres ne payaient que très tard en fin de saison, ce qui m'obligeait à leur quêter de l'argent pour vivre."

2. UNE POUSSE DU VIET-NAM DANS LES CHAMPS DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU – Laurent Paul Ménard. *L'œil régional*. 31 août 1996.

Il n'y a pas que le maïs qui pousse le long des rangs du village de Saint-Antoine-sur-Richelieu. On y trouve depuis une quinzaine d'années deux lopins où choux chinois, bok-choy et autres légumes, qui garnissent les assiettes de tout met asiatique, qui poussent à un saut du Richelieu.

Cette culture peu ordinaire est l'oeuvre de Minh Ky Truong, un Québécois d'origine vietnamienne bien campé sur ses arpents depuis 1979. Comme ses choux, l'histoire de M. Truong n'est pas des plus communes dans les parages. Cet homme qui produit aujourd'hui des légumes sur soixante arpents est un agriculteur accompli, mais de fraîche date.

Il y a vingt ans, Minh Ky Truong, «Henry» dans ses relations officielles, enseignait les maths et la physique dans une école de Saïgon, au Vietnam. Les communistes avaient pris le pouvoir au Sud Vietnam en 1975 et lui faisaient la vie dure, parce qu'il était éduqué et parlait français et anglais.

En 1977, il laisse tout derrière lui et prend le chemin de l'exil. Il arrive avec sa petite famille au Québec avec 5 \$ en poche et une vie à refaire. Il travaille pendant quelque temps dans des manufactures de Montréal et amasse tranquillement quelques dollars. Ses temps libres, il les consacre à cultiver des légumes asiatiques dans un potager à côté de son logement. Il se rend alors compte que les bok-choy, lo-bok et autres légumes exotiques parviennent à pousser au nord du 49^e parallèle.

Minh Ky Truong alias «Henry» fait également à cette époque des petites balades en voiture avec sa famille. Il longe un jour le Richelieu et a le coup de foudre pour Saint-Antoine. «Le village et la rivière me rappelaient beaucoup mon village natal au Vietnam», se souvient-il. Dans sa tête, les idées déboulent. Il avait constaté le prix exorbitant des légumes exotiques au pays des quelques arpents de neige. Il lui vient l'idée de faire pousser à grande échelle ses salades et ses choux d'Asie au Québec.

Il achète 20 arpents de terre en 1979 à Saint-Antoine et se lance dans l'aventure agricole, même s'il n'y connaît rien. «Je ne connaissais que très peu de choses à l'agriculture et aucune expérience n'avait été tentée auparavant dans ce type de culture au Québec», explique M. Truong.

Mais la légendaire patience asiatique fait son oeuvre. En 1982, M. Truong fait sensation en allant vendre ses bok-choy au marché Jean-Talon. L'administration

Drapeau et les médias se l'arrachent lors d'une campagne de relance des marchés publics montréalais. Le sympathique professeur recyclé en agriculteur fait la une de *La Presse* et de la *Gazette*, sans compter les pages du *Journal de Montréal* et du *Devoir*.

M. Truong garde le sourire après le départ des caméras et en profite pour installer ses étals aux marchés Atwater et Central, tout en gardant celui du marché Jean-Talon.

Quatorze ans plus tard, M. Truong et sa famille cultivent toujours leurs légumes. Mais ils ne vont plus aux marchés. Leur production, dix cultures de légumes réparties dans 80 serres, est maintenant telle qu'ils peuvent approvisionner des grossistes de Montréal et d'Ottawa.

La culture des légumes n'ayant plus de secret pour lui, notre agriculteur a développé une nouvelle passion au cours des cinq dernières années: les orchidées ont tranquillement pris la place des bok-choy et de la coriandre dans le coeur du petit homme de Saint-Antoine. L'agriculteur converti à l'horticulture cultive actuellement quelque 8 000 orchidées dans une serre près de sa maison, où des bonsaïs et des perroquets ont également élu domicile.

Avec son frère Jean Manit, établi à Plant City en Floride, il se consacre avec ferveur à la culture des orchidées, des fleurs très présentes en Asie mais plutôt méconnues en Occident. Quand la froidure tombe sur Saint-Antoine, M. Truong fait comme bien des Québécois et met le cap sur le *Sunshine State*. Les deux frérots cultivent leurs orchidées, qui proviennent des quatre coins de l'hémisphère sud. Les jeunes pousses passent leurs deux premières années *South of the border*, puis une partie se retrouve par la suite dans une des serres de Saint-Antoine super équipée pour la culture de ces fleurs un peu capricieuses.

«Beaucoup d'orchidées prennent cinq ans avant de fleurir et il leur faut des soins constants. La première année, par exemple, j'ai dû composer avec un taux de mortalité d'environ 70 pour cent de mes pousses. Il faut être patient. Cela explique un peu pourquoi la culture des orchidées n'est pas tellement développée ici. Les gens veulent des résultats rapides.» dit M. Truong de façon apaisante avec un sourire de dalai-lama aux lèvres.

Comme il *rêvait* de fournir le marché québécois de légumes de sa terre natale, à prix accessibles, M. Truong rêve maintenant de faire découvrir les orchidées aux gens de sa terre d'accueil.

Après cinq ans de travail, M. Truong a vendu ses premiers plants à W.H. Perron cette année. «C'était seulement une petite quantité et je n'étais pas encore en mesure de répondre à la demande. Mon frère et moi fournissons déjà des grossistes dans les états de New York et du Tennessee, la prochaine étape est le Québec», ajoute-t-il.

Lire entre les lignes: ça prendra peut-être un peu de temps, mais le projet devrait se concrétiser. Avec déjà 450 espèces différentes d'orchidées dans sa serre de Saint-Antoine et la patience d'un moine tibétain, tout est possible. Il termine l'entrevue devant une de ses serres, son sourire proverbial aux lèvres, en se disant bien heureux

d'être au Québec. Il insiste: «.Je pourrais retourner au Vietnam, mais je ne veux pas. Saint-Antoine c'est chez moi maintenant, plus le Vietnam.»

3. POTAGER ST-OURS : UNIQUE EN AMÉRIQUE DU NORD !

Les deux rives. 27 février 1996 par Yves Deschamps.

Une toute petite entreprise de la municipalité de St-Ours, Potager St-Ours, la seule de son genre en Amérique du Nord, puisqu'elle produit en serre et à l'extérieur, des concombres libanais, pourrait connaître sous peu un essor remarquable grâce à un lucratif contrat obtenu depuis peu.

Disons-le tout de suite, cette toute petite PME, propriété de Damia el Nazih Sakr, un jeune couple au début de la trentaine originaire du Liban, n'investira pas 350 M \$ dans la construction d'une nouvelle usine et ne créera pas non plus des centaines d'emplois. Toutefois, c'est l'exemple typique de l'esprit d'entrepreneurship qui peut animer les jeunes et c'est en même temps le symbole de gens qui ont décidé de créer leur propre emploi et si possible, d'en créer d'autres.

Damia et Nazih sont arrivés à St-Ours il y a maintenant cinq ans et dès le départ, ils ont eu pour but de bâtir leur propre entreprise dans le but d'y faire la culture du concombre libanais, un légume sucré de plus en plus apprécié des québécois et immensément consommé par les diverses communautés culturelles arabes du Québec, du Canada et des États-Unis. Avant l'arrivée en scène de Potager St-Ours, il n'y avait aucun autre producteur de concombres libanais en Amérique du Nord, ce qui fait que les grossistes de la région de Montréal ou d'ailleurs devaient obligatoirement l'importer du Moyen-Orient, plus spécifiquement des pays arabes.

Petit à petit, les Sakr ont attiré l'attention de divers clients de la région de Montréal; tellement, que le magazine «PME» lui consacrait récemment un court article dans ses pages. Puis, la lumière a commencé à apparaître au bout du tunnel, un important grossiste en fruits et légumes de Montréal a pris contact avec eux et depuis, des négociations ont cours et pourraient mener à coup sûr à la distribution des concombres libanais de Potager St-Ours sur tout le territoire du Québec et de l'Ontario, sans compter qu'on pourra éventuellement les retrouver sur les étagères de Maxi et de Super C. On parle même d'en exporter vers les marchés de Boston, New York et Philadelphie.

Damia et Nazih avouent que c'est une bien bonne nouvelle, qui arrive après tant d'efforts. «Vous savez, ont-ils confié, nous travaillons à cela depuis maintenant cinq ans et ce fut loin d'être toujours facile. Il y a eu des moments pénibles, mais nous n'avons pas baissé les bras de découragement et nous avons continué à travailler 16 heures par jour, sept jours sur sept. En fait, ce n'est que depuis l'été 1994 que nous sommes maintenant convaincus que nous connaissons le succès».

Et actuellement, le succès passe par l'expansion de l'entreprise. A ce chapitre, ils ont récemment soumis un projet de 125 000 \$ consistant en l'achat de dix nouvelles serres,

un projet qu'ils ont présenté à la Société d'aide au développement des collectivités (SADC), à la Corporation de développement économique (CDE) ainsi qu'à la Banque Nationale. Après l'étude de leur dossier, la Banque Nationale a accordé un prêt de 40000 \$, tandis que le volet investissement de la SADC puisera 25 000 \$ à même son capital de risque. Le reste de l'investissement sera assumé par les Sakr.

«Cet investissement, de dire Nazih Sakr, était devenu nécessaire depuis que nous savons qu'il nous faudra livrer pas moins de 40 tonnes de concombres par semaine afin de répondre à la demande».

Parallèlement à cet investissement et à l'accroissement de la production, les Sakr ont confirmé qu'outre les deux personnes qui y ont déjà trouvé un emploi à temps plein, au moins quatre autres devraient y trouver du travail dans les prochains mois, sans compter les travailleurs et travailleuses qui sont embauchés durant l'été.

Cela dit, les Sakr n'ont surtout pas l'intention de demeurer assis sur leurs lauriers. Nazib, encore plus enthousiaste que son épouse, rêve du jour où il pourra posséder une cinquantaine de serres, lui qui tient mordicus à produire d'autres légumes exotiques, comme par exemple l'aubergine blanche. Mais encore là, pas question de regarder faire les employés. «Vous savez, de préciser Damia. Nous sommes à la fois des employés et les patrons, Nous faisons de tout, comme nos employés et nous en sommes fiers. Notre éducation est basée sur le travail et notre foi nous dicte de travailler fort pour réussir». Quant à Nazih, il souhaite que ses deux fils, âgés de dix et cinq ans, pourront profiter un jour du labeur de leurs parents.

Pour intéresser les immigrants à l'agroalimentaire, il faut investir sur le démarchage auprès des investisseurs extérieur et sur des nouvelles technologies qui préservent la biodiversité. Au début des années 80 plusieurs agriculteurs immigrants ont investi des sommes importantes qui ont eu pour effets l'augmentation du prix des terres. Plusieurs d'entre eux ont fait faillite parce qu'ils n'ont pas eu la préparation et le soutien technique pour s'adapter aux règlements et au microclimat du Québec. Cela en a découragé plus d'un à venir s'installer en régions.

Actuellement nous manquons de relève, le Ministère doit travailler de concert avec les ONG qui se spécialisent dans l'accueil des immigrants tels que le Service d'aide et de liaison La Maisonnée pour prévoir et préparer une installation réussie en régions et surtout permettre de nouvelles façons de faire en agriculture qui respectent l'environnement.

De plus, les recherches en agriculture doivent favoriser les technologies biologiques afin de protéger la biodiversité. Il faut diversifier également les services conseil, car plusieurs proviennent des compagnies qui vendent leurs produits et il est difficile pour un particulier de vérifier la pertinence des résultats et des effets secondaires de ces produits. Le Ministère doit fournir une aide telle que les services d'option consommateurs afin de valider ces services conseil.

Enfin, il faut décloisonner les syndicats et permettre à d'autres regroupements d'agriculteurs telle que l'Union paysanne, d'avoir les mêmes droits et privilèges que l'Union des producteurs agricoles en termes de représentation des agriculteurs auprès du Gouvernement.

Recommandation 13 : Investir sur le démarchage auprès des investisseurs immigrants et sur des nouvelles technologies qui préservent la biodiversité.

Recommandation 14 : Soutenir les agriculteurs immigrants par une collaboration avec le Ministère de l'immigration et de la citoyenneté et des ONG qui se spécialisent dans l'accueil des immigrants pour prévoir et préparer une installation réussie en régions et surtout permettre de nouvelles façons de faire en agriculture.

Recommandation 15 : Fournir une aide telle que les services d'option consommateurs afin de diversifier les services conseil offerts aux agriculteurs par des compagnies qui vendent leurs produits et vérifier la pertinence des résultats et des effets secondaires de ces produits.

Recommandation 16 : Décloisonner les syndicats et permettre à d'autres regroupements d'agriculteurs d'avoir les mêmes droits et privilèges que l'Union des producteurs agricoles en termes de représentation des agriculteurs auprès du Gouvernement.

Chapitre 7 : L'agriculture, l'agroalimentaire et l'environnement.

Selon la Commission :

La qualité de notre environnement et des écosystèmes qui le composent est étroitement liée à celle de nos pratiques agricoles et agroalimentaires. Préserver l'environnement exige efforts et investissements, et ce, tant de la part des gouvernements, des producteurs agricoles et des transformateurs que des autres intervenants. Si les efforts consentis au Québec semblent bien se comparer à ceux observés ailleurs au Canada et dans le monde, les constatations des chercheurs font toutefois craindre que les résultats obtenus ne soient pas complètement satisfaisants et que l'équilibre nécessaire au développement durable ne soit pas encore atteint.

La Commission souhaite entendre les participants sur les stratégies et conditions qui assureraient l'atteinte et le maintien des équilibres entre l'environnement et l'agriculture. Plus particulièrement, elle s'interroge sur comment les responsabilités des secteurs agricole, industriel et municipal face à la protection de l'environnement peuvent s'exercer plus efficacement ; sur les résultats des stratégies de gestion des déjections animales, en ce qui concerne la qualité de l'eau ; sur les moyens à préconiser pour contrer les inconvénients de la gestion des fumiers liquides ; sur les meilleures pratiques agronomiques à mettre en place, notamment en matière de fertilisation, de conservation des sols ou d'utilisation des pesticides ; sur les façons que l'agriculture pourrait employer pour contribuer davantage à la réduction des gaz à effet de serre et ainsi participer à l'effort collectif pour contrer le réchauffement de la planète. La Commission s'interroge également sur ce qui doit être fait pour assurer le maintien et la croissance de la biodiversité sur le territoire agricole et demande notre point de vue sur l'utilisation des plantes génétiquement modifiées, compte tenu des risques et bénéfices qu'elles peuvent représenter.

A notre avis, nous touchons actuellement le nerf de la guerre qui a opposé les syndicats d'agriculteurs aux mouvements environnementalistes. Il faut absolument favoriser une agriculture ISO14000 pour faire en sorte que le développement de l'agriculture soit en harmonie avec la diminution des risques pour l'environnement. Nous pourrions également favoriser une mise en marché de plus value pour les produits qui proviennent des producteurs certifiés.

Selon le Mémoire déposé par le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE), en mars 2003, à la Commission sur le développement durable de la production porcine au Québec dans le cadre de la consultation du Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE), l'Estrie a été la première région en Amérique du Nord à implanter sur les fermes les normes environnementales ISO 14 000. Nous reproduisons le texte sur les résultats de leur expérimentation afin de soutenir nos recommandations en ce sens :

En effet, *Framboisière de l'Estrie* de Johnville (plus petite entité au monde à être reconnue ISO 14 001) et *Ferme Jean-Noël Groleau inc.*, un producteur laitier de Compton ont été respectivement en 1999 et 2000 les deux (2) premières entreprises agricoles nord-américaines à recevoir la certification ISO 14001.

Ce succès nous a conduit à promouvoir cette approche auprès des intervenants agro-environnementaux et à proposer le développement d'un système de gestion environnementale (SGE) adapté à l'ensemble des fermes de la province. Ce projet s'est traduit par une Entente spécifique AGRISO dont le but est d'implanter un modèle de SGE selon trois niveaux d'engagement du producteur agricole.

Ferme Horizon Caoticook inc. est la première porcherie au Québec à participer à ce projet. Elle obtiendra l'accréditation ISO 14 001 dès l'été 2003 et constituera la première entreprise porcine en Amérique du Nord à adhérer à ce standard international reconnu dans plus de 110 pays. D'autres fermes porcines participeront au projet d'ici mars 2005, date à laquelle prendra fin la première phase de ce projet d'envergure.

Contrairement à d'autres approches qui concernent l'une ou l'autre des problématiques (odeurs, lisier, etc.) identifiées dans ce secteur, cette démonstration apporte au producteur un outil pour bien gérer l'ensemble des impacts de ses activités sur l'environnement. Elle se distingue par une approche dynamique et collective (contrairement à l'implantation dans l'industrie qui se fait généralement usine par usine et de façon *fermée*) qui met en relation les différentes ressources et partenaires agro-environnementaux et qui favorise une sensibilisation accrue et un effet d'entraînement dans le milieu agricole.

Nous reproduisons également un texte provenant d'une expérimentation réalisée au Portugal sur la captation et la séquestration du CO₂ dans la production agricole. Ce texte démontre que le fait de promouvoir des valeurs environnementales peut s'inscrire à l'intérieur d'une vision de développement technologique en agroalimentaire.

Développement durable dans l'agriculture au Portugal : projet pilote de séquestration de carbone

<http://www.bulletinselectroniques.com/actualites/42133.htm>

Les premiers pâturages semés, permanents, riches en légumineuses et protecteurs de la biodiversité ont été créés au Portugal. Ces pâturages visent la séquestration du CO₂ et est un élément de la mise en oeuvre du Protocole de Kyoto. Ce projet s'inscrit dans le cadre du projet ExtEnSity -Systèmes de Gestion Environnementale et de Développement durable dans l'Agriculture Extensive- dont l'objectif est l'optimisation des performances économiques, sociales et environnementales des exploitations agricoles. Ce projet, dirigé par l'Institut Supérieur Technique (IST), est basé sur un Système de Gestion de Développement Durable défini avec la participation d'ONGs et de l'Etat.

En raison de la grande productivité qui caractérise ces pâturages, la matière organique du sol qui est un facteur critique pour la rétention d'eau, la diminution de l'érosion et la séquestration du carbone, est significativement augmentée. Plus le carbone est piégé dans le sol, moins le dioxyde de carbone sera rejeté dans l'atmosphère ce qui va dans le sens du Protocole de Kyoto.

Selon l'IST, les résultats obtenus indiquent que ces pâturages ont la capacité d'augmenter la teneur en matière organique dans le sol à raison de 0.2% par an pendant 10 ans, correspondant à une réduction de 5 tonnes de CO₂ dans l'atmosphère. Il existe au Portugal plus 1.5 million d'hectares sur lesquels ce système pourrait être développé. "Si le Portugal mettait en oeuvre 300.000 hectares de ces pâturages, 1.5 million de tonnes de CO₂ seraient piégées chaque année, soit la moitié du déficit portugais par rapport aux exigences du Protocole de Kyoto", ajoutel'IST.

Les agriculteurs peuvent adhérer en ligne au projet, ils reçoivent alors un soutien technique pour la mise en place du Système de Gestion de Développement durable qui leur confère de multiples avantages économiques dus à la réduction des coûts de mise en oeuvre et des coûts opérationnels. Le projet récompense l'effort des agriculteurs, d'une part au travers d'une meilleure rémunération des produits par les consommateurs au niveau des EcoLojas ("EcoBoutiques"), et d'autre part au travers de l'utilisation des systèmes d'homologation des produits. Le projet ExtEnSity a défini une norme d'agriculture soutenable ou durable, sous l'appellation "Développement durable Garanti".

ExtEnSity compte 50 exploitations agricoles pour un total de 60.000 hectares (0,6% du territoire national). Le projet représente un investissement de 1.5 million d'euros et implique 12 partenaires, trois organismes du Ministère de l'Agriculture, des ONGs telles que DECO et LPN, des organisations d'agriculteurs, des laboratoires de recherche ainsi que des entreprises.

Recommandation 17 : Favoriser l'instauration de système de gestion environnementale en milieu agricole.
--

Chapitre 8 La santé et les préoccupations des consommateurs.

Nous considérons que nos commentaires sur la «traçabilité» des aliments génétiquement modifiés, sur les pratiques de mondialisation qui importent dans notre alimentation des aliments non contrôlés, sur les pratiques de gestion des fermes qui en font des industries alors qu'elles ont les ressources humaines qui conviennent à une PME ou à une industrie artisanale, rejoignent les intérêts de santé et les préoccupations des consommateurs.

Voir également nos recommandations sur la prise en charge par le milieu pour une mise en marché locale et pour stimuler la créativité des artisans de l'agro-alimentaire pour de nouveaux produits.

Conclusion.

L'agriculture est de tout temps le fondement de la société. C'est à partir de l'agriculture que l'humanité s'est territorialisée et s'est inscrite dans l'histoire. Elle est le lieu principal d'émergence de manifestations culturelles repérables favorisant le développement de l'identité des peuples et des nations.

Aussi loin que l'on puisse remonter dans l'histoire, l'agriculture fut considérée comme la source de la répartition de richesses entre les membres d'une société. Dans la Rome antique, les frères Gracchus furent assassinés pour avoir voulu réaliser une réforme agraire reprenant les terres qui étaient majoritairement concentrées chez les riches patriciens dans le dessein de les répartir entre les plébéiens pour une plus grande justice sociale entre citoyens romains.

Toutes les révolutions politiques et économiques ont eu pour objet la prise de possession et l'exploitation de la terre par le peuple. Les révolutions bolchévique, chinoise et cubaine ont posé comme premier geste d'affirmation révolutionnaire la reprise des terres aux riches par le peuple et la gestion communiste de la production agricole.

Au Québec, à la fin des années 70, le gouvernement du Parti Québécois s'est assuré de la protection du territoire agricole afin de sauvegarder les terres du Québec et préserver le patrimoine agraire, l'autonomie agroalimentaire et l'identité de la nation québécoise.

Ainsi, une Commission sur la production agricole au Québec ne peut pas se limiter uniquement aux seuls impacts économiques de la production agroalimentaire. La production agricole est investie d'une signification symbolique et politique. **L'agriculture reflète l'âme d'un peuple!**

L'urbanisation constante des dernières décennies a fait oublier aux décideurs que l'agriculture est composée des concepts de **ager** (terre) et **culture** (façon de faire, identité). Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à penser aux nombreux récits du folklore québécois qui sont reliés à la terre. D'ailleurs, nous assistons présentement au retour des conteurs et ce n'est pas par hasard que ceux-ci proviennent principalement des régions agricoles. Comme ce n'est pas par hasard, si la situation des partis politiques s'est répartie autrement sur l'échiquier politique du Québec suite aux votes des régions. L'agriculture est actuellement en crise et le peuple veut en reprendre le contrôle!

Ainsi, l'agriculture ne peut pas être abandonnée aux seules lois du marché. Elle doit reposer sur la prise en charge par le milieu. Il est anormal que cette industrie ne repose que sur le dos de ses propriétaires alors qu'elle gère des actifs dignes de corporations plus imposantes. Cela pose un problème pour la qualité de vie des agriculteurs et pour la relève.

Les systèmes et réglementations reliés aux plans conjoints de mise en marché et de détermination de quotas font de l'agriculture un secteur économique surréglementé. La gestion des quotas ne peut pas simplement reposer sur le libre marché, car il s'agit à la fois d'une propriété privée et d'un bien commun.

Si tous les agriculteurs voulaient vendre leur quota aux étrangers, il serait de la responsabilité de l'État de légiférer pour établir des paramètres de protection du patrimoine collectif. De même l'État doit veiller à ce que l'agriculture soit en mesure de poursuivre ses activités de production, malgré les contraintes reliées à la signature des accords internationaux. Ce fut d'ailleurs le principal message des altermondialistes en avril 2001 à Québec. Cependant, le droit de produire doit être orienté par la gestion locale, principalement municipale, et tenir compte des autres droits dans le milieu.

- Loin d'être un débat qui oppose les urbains aux ruraux, il s'agit d'un débat qui se situe dans un contexte de libre marché caractérisé par l'offre et la demande sans qu'une réglementation ne balise ce marché.
- Dans une saine économie, on doit s'assurer que le droit de produire et l'exploitation des ressources matérielles et humaines ne menacent pas l'existence même de ces ressources. Ce qui est le cas dans le dossier des porcheries qui menacent les eaux et les sols qui assurent l'alimentation des porcs.
- On doit s'assurer que l'activité économique soit compatible avec le bien commun. C'est ce qu'on appelle le dirigisme d'État ou une économie capitaliste dirigée. C'est ce qui explique les subventions à l'élevage porcin. Dans le même ordre d'idées, il faut que l'État s'implique dans la prévention de la détérioration écologique et sanitaire de l'environnement physique et humain.
- On doit finalement s'assurer que l'activité économique soit une activité durable, c'est à dire que l'on ne vise pas l'extinction des ressources qui sous-tendent cette activité économique. C'est primordial dans le secteur agricole, d'où l'expression de «agriculture durable».

L'avenir de l'agriculture au Québec est intimement associé à l'avenir même de la nation québécoise. C'est la raison pour laquelle je préconise un modèle de gestion de l'agriculture fondé sur la prise en charge par le milieu qui est le plus adapté aux récentes expressions issues des associations prônant une agriculture équitable, écologique et durable.

Je remercie les membres de la Commission pour leur attention.

Guy Drudi
Saint-Antoine-sur-Richelieu

Synthèse des recommandations :

Recommandation 1 : Concevoir un modèle de gestion des entreprises agricoles qui repose sur des paramètres de gestion en lien avec la dynamique locale du milieu où ces entreprises sont installées.

Recommandation 2 : Appliquer dans la chaîne alimentaire des animaux et des végétaux prévus pour la consommation humaine les notions de précaution, de prévention et de protection faisant en sorte que l'agriculture s'inscrive dans un processus de transformation respectueux de l'environnement et de la qualité de vie de ses artisans et de la population.

Recommandation 3 : Réviser le modèle industriel de la production agricole et prioriser la gestion locale du marché selon un modèle fondé sur la prise en charge par le milieu afin d'augmenter l'autonomie des agriculteurs et des consommateurs face aux grandes chaînes de distribution des produits agro alimentaires.

Recommandation 4 : Que l'État soutienne les productions déficitaires pour protéger un marché local contre les incertitudes des lois du marché international en alimentation.

Recommandation 5 : Que les agriculteurs révisent leurs processus de production afin d'augmenter leur marge de manœuvre, de les rendre plus écologiques et acquérir plus de souplesse pour s'adapter aux nouveaux produits en demande par le consommateur.

Recommandation 6 : Favoriser une plus grande subvention des produits biologiques en agriculture.

Recommandation 7 : Développer davantage l'agrotourisme associé aux produits locaux tels que la route des vins, du fromage et du cidre.

Recommandation 8 : Favoriser davantage la distribution des produits locaux selon un modèle de prise en charge par le milieu.

Recommandation 9 : Exiger que les produits vendus comportent un étiquetage complet et facile d'accès pour le consommateur.

Recommandation 10 : Développer et soutenir une production agroalimentaire qui est destinée à un marché local et faire en sorte que cette production soit certifiée ISO 14000 pour y ajouter une plus value sur le marché et protéger l'environnement.

Recommandation 11 : Identifier, développer et soutenir une production alimentaire spécialisée destinée à une clientèle internationale et faire en sorte que cette production soit certifiée ISO 14000 pour créer une plus value sur le marché et protéger l'environnement.

Recommandation 12 : Inclure dans le programme de formation des futurs agriculteurs, un programme structuré de mentorat associé aux stages en milieu de travail.

Recommandation 13 : Investir sur le démarchage auprès des investisseurs immigrants et sur des nouvelles technologies qui préservent la biodiversité.

Recommandation 14 : Soutenir les agriculteurs immigrants par une collaboration avec le Ministère de l'immigration et de la citoyenneté et des ONG qui se spécialisent dans l'accueil des immigrants pour prévoir et préparer une installation réussie en régions et surtout permettre de nouvelles façons de faire en agriculture.

Recommandation 15 : Fournir une aide telle que les services d'option consommateurs afin de diversifier les services conseil offerts aux agriculteurs par des compagnies qui vendent leurs produits et vérifier la pertinence des résultats et des effets secondaires de ces produits.

Recommandation 16 : Décloisonner les syndicats et permettre à d'autres regroupements d'agriculteurs d'avoir les mêmes droits et privilèges que l'Union des producteurs agricoles en termes de représentation des agriculteurs auprès du Gouvernement.

Recommandation 17 : Favoriser l'instauration de système de gestion environnementale en milieu agricole.